

Plastival Inc.

GARANTIE LIMITÉE DE 20 ANS

Plastival Inc, ci-après nommé "Plastival", garantit à l'acheteur d'origine, ci-après nommé "Acheteur", pour une période de 20 ans à compter de la date d'achat, que sous des conditions normales d'utilisation, les produits de composite et de vinyle Plastival seront exempts de défauts de matériel et de fabrication. i durant la période de garantie, des signes de fendillement, fissuration, effritement ou écaillage de la surface, pourriture, dommages causés par les termites et/ou corrosion devaient se manifester, l'Acheteur devra informer immédiatement Plastival par écrit. Après confirmation du défaut par un représentant autorisé de Plastival, la compagnie se réserve le droit de remplacer le produit défectueux ou de rembourser la partie proportionnelle du prix d'achat payé par l'Acheteur pour cet article.

Par contre, cette garantie ne couvre en aucun cas les frais encourus pour enlever le produit défectueux ni pour réinstaller le produit de remplacement (ex : transport, main d'œuvre, etc.)

Plastival ne garantit pas les défauts résultants de (1) installation inappropriée faite sans respecter les instructions d'installation de Plastival, (2) utilisation du produit pour une application autre que celle recommandée par Plastival et les Codes du bâtiment locaux, (3) mouvement, déformation ou affaissement du sol sur lequel les produits de Plastival sont installés, (4) toute force majeure (vent, tremblement de terre, inondation, foudre, etc.), condition environnementale (pollution atmosphérique, moisissures, rouille, etc.) ou souillure par des substances étrangères (huile, graisse, saleté, etc.) (5) variation ou changement de couleur des produits de Plastival, (6) manutention ou entreposage inadéquats par l'Acheteur, ou abus dans l'utilisation des produits de Plastival, (7) exposition à la chaleur extrême ou aux changements excessifs de température, ou toutes autres causes ou occurrences hors de la volonté de Plastival et sans rapport avec son processus de fabrication.

Aucune personne ou entité, ni aucun représentant de Plastival n'est autorisé à déclarer quoi que ce soit d'autre que ce qui est spécifiquement mentionné dans la présente garantie, et Plastival ne pourra en aucun cas en être tenu responsable. Cette garantie ne peut être amendée que par un consentement mutuel signé par Plastival et l'Acheteur.

EN AUCUN CAS PLASTIVAL NE SERA TENU RESPONSABLE DES DOMMAGES AUX PRODUITS DÉFECTUEUX, ET SA RESPONSABILITÉ SE LIMITERA AU REMPLACEMENT DU PRODUIT OU À SON REMBOURSEMENT AU PRORATA DU PRIX D'ACHAT ORIGINAL. CETTE GARANTIE REMPLACE TOUTES LES AUTRES GARANTIES, RESPONSABILITÉS OU ENGAGEMENTS ANTÉRIEURS QUELS QU'ILS SOIENT, ECRITS OU VERBAUX.

Toute correspondance relative à cette garantie limitée doit être envoyée à l'adresse suivante, et doit inclure une description de la réclamation ainsi que la preuve d'achat.

PLASTIVAL INC.
DÉPARTEMENT DE L'ASSURANCE QUALITÉ
3055 ANDERSON
TERREBONNE, QUEBEC, CANADA J6Y 1W5

PW708